

Point 11 Mme MAGNEA DELABALLE

Question préalable : La mise en place de vidéo-protection dans cette zone répondrait à quelle problématique ?..... (grand silence de l'adjoint aux travaux qui n'a aucun élément précis à répondre). C'est contre l'insécurité.

Monsieur le Maire,

En décidant de mettre en place des caméras de vidéo-protection aux abords du lycée Hector Berlioz pour résoudre un problème d'insécurité(que vous êtes incapable de définir précisément) , vous choisissez délibérément l'option à la fois la moins efficace (toutes les études réalisées sur ce sujet démontrent l'inefficacité de ce dispositif dans la lutte contre les incivilités ou la petite délinquance), la moins humaine qui de plus est onéreuse pour les collectivités (il faut tenir compte des coûts d'investissement et de fonctionnement). Au mieux vous obtiendrez un effet dissuasif. Dans ce cas-là mettez donc de fausses caméras, l'action sera la même, à moindre coût tout en préservant la liberté de chacun.

Et dans le même temps, quelles mesures préventives, donc efficaces durablement ; prévoyez-vous ? Pour quel budget ?

Soit vous avez recours à la vidéo-protection, pour participer et entretenir un climat de méfiance des citoyens vis-à-vis de l'Autre, de manière générale, puisqu'un tel dispositif évoque évidemment dans l'esprit commun la présence d'un danger.

Soit il y a un risque avéré, des éléments tangibles qui définissent une difficulté particulière aux abords du lycée et sur le cheminement des élèves jusqu'à la gare routière alors agissez et luttiez contre le problème. Les caméras ne régleront rien et vous le savez ;

Dans les 2 cas de figure cette demande de subvention se rapporte à un projet que nous contestons vivement. C'est la raison pour laquelle le groupe municipal « La Cote Saint André Pour Tous » votera contre.